

# Règlement du Classement suisse des jeunes

## 1. Principe général

La FSSc établit chaque année un Classement suisse des jeunes ; ce dernier recense tous les jeunes **licenciés à la FSSc** jouant dans les catégories Junior, Cadet, Benjamin ou Poussin.

A partir de la saison 2008-2009, il est officiellement arrêté le 31 août et concerne la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août. Un classement intermédiaire peut être établi en cours d'année, notamment pour la sélection des jeunes pour les Championnats du monde.

## 2. Compétitions prises en compte

Sont pris en compte :

- le résultat des Championnats suisses des jeunes ;
- les 3 meilleurs résultats de compétitions homologuées par la FSSc (y compris les championnats cantonaux) ;
- le meilleur résultat des compétitions Jeune comportant au moins une partie jouée en entier (simultané d'automne, simultané suisse, simultané de printemps, finale cantonale ou nationale du Concours des Écoles, tournois internationaux destinés aux jeunes).

**Remarque** : En cas d'absence dûment excusée aux Championnats suisses des jeunes, ceux-ci peuvent être remplacés par une 4<sup>ème</sup> compétition homologuée.

## 3. Établissement du classement

Les résultats obtenus lors de ces compétitions sont exprimés en % du top. Les jeunes sont classés d'après la moyenne de ces 5 résultats.

Si un jeune n'a pas obtenu les 5 résultats requis, il est classé, mais en marquant 0% pour les compétitions manquantes. On indiquera toutefois, à titre indicatif, la moyenne obtenue sans tenir compte de ces 0%.

Il est établi un classement pour chaque catégorie, ainsi qu'un classement général.

**Remarque** : Pour les classements intermédiaires en cours d'année, il peut être décidé de ne prendre en compte que 2, 3 ou 4 résultats pour l'établissement de la moyenne.